



Utilisation des fonds versés par l'AGFPN

Rapport d'activité 2022

Convention AGFPN / UNSA 2022-2025

Sommaire

1. Financements octroyés par l'AGFPN à l'UNSA	page	2
2. Moyens mis en œuvre par l'UNSA pour réaliser les diverses missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du code du travail	page	3
3. Processus d'affectation des charges	page	4
4. Moyens mis en œuvre par l'UNSA	page	5

1. Financements octroyés par l'AGFPN à l'UNSA

Crédits ouverts exercice 2022	Politiques paritarisme Enveloppe 1	Politiques Publiques Enveloppe 2	FESS « Etat » Enveloppe 3	FESS « paritarisme » Enveloppe 3	Total
Reports 2021 (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	181 978,85		181 978,85
Crédits 2021 perçus en 2022 utilisés en 2022 (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	0,00	362 639,00	362 639,00
Crédits 2022 affectés à l'exercice 2022	978 370,00	117 838,00	2 477 184,00	539 957,00	4 113 349,00
Crédits 2022 perçus en 2023 utilisés en 2023 (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	0,00	455 233,00	455 233,00
Total Crédits ouverts	978 370,00	117 838,00	4 016 991,85		5 113 199,85
Reports 2022 demandé (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	10 003,92		10 003,92
Crédits 2022 perçus en 2023 utilisés en 2023 (article 9 règlement de gestion et d'attribution des fonds)	0,00	0,00	0,00	455 233,00	455 233,00
Total Crédits utilisés en 2022 justifiés dans le rapport	978 370,00	117 838,00	3 551 754,93		4 647 962,93

Suivi des versements AGFPN 2022	Dates versements	Références décisions	Politiques paritarisme Enveloppe 1	Politiques Publiques Enveloppe 2	FESS Enveloppe 3	Total
Versement fonds paritarisme 2021 utilisés en 2022	18/01/22	Courriel AGFPN 18/01/2022	0,00		161 396,00	161 396,00
Versement soldes fonds paritarisme 2021 utilisés en 2022	26/04/22	Courriel AGFPN 26/04/2022	0,00	0,00	201 243,00	201 243,00
1er versement fonds paritarisme 1er acompte 2022	30/06/22	Courriel AGFPN 01/07/2022	113 194,00		125 743,00	238 937,00
1er versement fonds Etat crédits 2022	30/06/22	Courriel AGFPN 01/07/2022		117 792,00	2 477 087,00	2 594 879,00
2ème versement, fonds paritarisme 2ème acompte 2022	21/07/22	Courriel AGFPN 22/07/2021	186 437,00		207 107,00	393 544,00
3ème versement, fonds paritarisme 3ème acompte 2022	20/10/22	Courriel AGFPN 21/10/2022	186 437,00		207 107,00	393 544,00
4ème versement, fonds paritarisme 4ème acompte 2022	01/02/23	Courriel AGFPN 01/02/2023	179 779,00		199 710,00	379 489,00
5ème versement, soldes 2022	26/04/23	Courriel AGFPN 25/04/2023	312 523,00	46,00	255 620,00	568 189,00
Total versements			978 370,00	117 838,00	3 835 013,00	4 931 221,00

Les versements sont effectués par l'AGFPN sur un compte courant ouvert à la BRED spécialement à cet effet (UNSA Subventions n° 713024808).

Lorsque les virements sont portés sur le compte bancaire ils sont enregistrés dans un compte de tiers général dédié.

Au fur et à mesure que nous recevons les notifications d'utilisation des fonds, nous enregistrons les versements dans des comptes de produits spécifiques dédiés à chacune des missions, ce qui nous permet de suivre facilement le montant des crédits ouverts pour chacune d'entre elles et de prendre les divers ordres de recettes.

Le tableau précédent décrit les divers versements effectués par l'AGFPN à l'UNSA ainsi que leur affectation.

En application des dispositions du Titre III alinéa 1 du Règlement de gestion et d'attribution des fonds modifié par le CA du 27/01/2016 prévoyant la possibilité d'un report dans la limite de 20% du montant des crédits versés, nous avons demandé par un courrier du 24 juillet 2023 adressé par le Trésorier Général de l'UNSA au Président de l'AGFPN un report de 10.003,92€ au titre de la mission 3.

De plus, compte tenu des dates de notification et de versement de crédits supplémentaires au titre de la mission 3 pour un montant total de 455.233,00€, ces versements seront utilisés et justifiés en 2023.

L'UNSA a utilisé au titre de l'exercice 2022	4.647.962,93€
- 978.370,00€ au titre de la mission 1,	
- 117.838,00€ au titre de la mission 2,	
- 3.369.776,08€ au titre de la mission 3 (crédits 2022),	
- 181.978,85€ au titre de la mission 3 (report accordé crédits 2021).	

Il convient de signaler que, l'UNSA n'étant pas membre du Conseil d'Administration de l'AGFPN et n'ayant donc pas accès à l'ensemble des documents dont disposent les administrateurs du Fonds, les tableaux fournis par l'AGFPN décrivant par IDDC les versements effectués au titre de la mission 1 ont permis de déterminer la part des crédits pouvant être alloués aux diverses fédérations concernées par la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

2. Moyens mis en œuvre par l'UNSA **pour réaliser les diverses missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du code du travail**

Les diverses charges engagées dans le cadre du financement des activités prévues dans l'article L. 2135-11 l'ont été en respectant les principes précisés dans le « Guide pratique sur la justification comptable de l'utilisation des fonds issus du financement du dialogue social ».

Les « charges directement imputables » à chacune des missions ont été retenues pour leur montant exact tel qu'enregistré dans la comptabilité de l'UNSA. Le montant des « charges indirectes » a été déterminé selon les processus décrits dans la partie 4 du rapport.

Le tableau ci-dessous décrit le total des charges générées par chacune des missions ainsi que la partie couverte par les crédits ouverts par les versements de l'AGFPN et la partie prise sur les fonds propres de l'UNSA ou couverte par d'autres recettes.

Les versements de l'AGFPN ont permis de couvrir 93,34% de l'ensemble des charges affectées aux diverses missions :

- 86,64% des charges de la mission 1,
- 46,65% des charges de la mission 2
- 99,03% des charges de la mission 3 (crédits 2022),
- 100,00% des charges de la mission 3 (report accordé crédits 2021).

Missions d'intérêt général engagées	Montant des charges 2022 directement imputables à la mission	Quote-part de charges générales retenues au titre de l'exercice 2022	Montant total par mission	Charges couvertes par les versements AGFPN	Charges couvertes par des fonds propres ou d'autres recettes
Mission 1 L. 2135-11 1°	1 020 368,49	108 900,00	1 129 268,49	978 370,00	150 898,49
Mission 2 L. 2135-11 2°	143 700,00	108 900,00	252 600,00	117 838,00	134 762,00
Mission 3 Crédits 2022 L. 2135-11 3°	2 997 770,28	404 916,76	3 402 687,04	3 369 776,08	32 910,96
Total crédits 2021	4 161 838,77	622 716,76	4 784 555,53	4 465 984,08	318 571,45
Mission 3 Report 2021 L. 2135-11 3°	164 530,61	17 448,24	181 978,85	181 978,85	0,00
Total général	4 326 369,38	640 165,00	4 966 534,38	4 647 962,93	318 571,45

3. Processus d'affectation des charges

3.1 Affectation des charges directes

Comme précisé plus haut, les « charges directement imputables » à chacune des missions ont été retenues pour leur montant exact tel qu'enregistré dans la comptabilité de l'UNSA.

Les diverses pièces comptables décrivent la nature des dépenses engagées (dépenses d'honoraires ou de vacations des intervenants extérieurs, rémunérations des divers intervenants, hébergements, restauration, déplacements, publications, locations de salles de réunion ou de bureaux ...) ainsi que la date des événements les ayant générées (réunions, formations ...).

En ce qui concerne les salaires, le coût journalier a été déterminé sur la base du « salaire brut annuel chargé » des personnels concernés divisé par le nombre de journées de présence découlant de l'accord d'entreprise en vigueur dans l'UNSA, soit 210 ou 221 jours ouvrables selon le statut des salariés. Ce taux journalier a été multiplié par le nombre réel de jours consacrés aux diverses actions concernées.

En ce qui concerne la mission 1, les différentes fédérations attributaires ont non seulement détaillé les charges imputées aux actions afin qu'elles puissent être vérifiées mais aussi fourni une « attestation de la bonne utilisation » des fonds du paritarisme qui leur ont été versés par l'UNSA.

3.2 Affectation des charges indirectes et des frais généraux

Un certain nombre de dépenses de fonctionnement enregistrées dans les comptes de l'UNSA (achats de matériels, fournitures administratives, entretien de l'immeuble du siège national, informatique et réseaux, crédit-bail immobilier, assurances, honoraires du cabinet comptable, documentation générale, services bancaires, téléphone, affranchissements, internet, impôts et taxes, dotations aux amortissements, charges financières autres que les intérêts du remboursement des emprunts, documentation) ont été affectées au fonctionnement des diverses missions pour un montant total de 640.165,00€ (108.900,00€ pour chacune des missions 1 et 2 ; 404.916,76€ pour la mission 3 crédits 2022 et 17.448,24€ pour la mission 3 report autorisé crédits 2021).

La proratisation de ces dépenses a été faite par rapport au temps de travail effectif consacré par les salariés de l'UNSA aux diverses missions (5% pour la mission 1, 5% pour la mission 2 et 17% pour la mission 3).

La part des dépenses de publications (25%) a été calculée en déterminant la part consacrée réellement à informer les militants et les militantes concernés par la mission 3 sur les politiques menées au titre des missions 1 et 2.

4. Moyens mis en œuvre par l'UNSA

4.1 Moyens mis en œuvre pour la mission 1

(Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées paritairement)

Les charges imputées à la mission 1 recouvrent des dépenses engagées par l'UNSA et des dépenses engagées par diverses fédérations du secteur privé auxquelles l'UNSA a délégué une part des crédits versés par l'AGFPN en 2022.

Dépenses engagées par l'UNSA : 227.719,21€

L'UNSA a supporté deux types de charges :

- des charges directes : frais de personnels pour un montant de 117.900,00€, 437 jours effectifs de travail effectués par les salariés de l'UNSA responsables du dossier pour coordonner les réflexions des responsables des fédérations autour des divers dossiers thématiques, afin de déterminer les positionnements et les mandats de l'UNSA ; frais de participation des représentants de l'UNSA dans diverses CPRI pour 919,21€.
- des frais de fonctionnement général et de documentation affectés à la mission 1 pour un montant de 108.900,00€ (charges indirectes).

Dépenses engagées par diverses fédérations du secteur privé : 901.549,28€

Les renseignements fournis par l'AGFPN décrivant par IDDC les versements effectués au titre de la mission 1 ont permis de déterminer la répartition des crédits alloués aux diverses fédérations concernées par cette mission. Nous ne pouvons que souhaiter, comme cela a déjà été dit dans le point 1 du rapport, que l'AGFPN poursuive ces bonnes pratiques.

Ces charges concernent les dépenses liées à la coordination des diverses branches d'activité, au suivi des diverses conventions collectives, des négociations et des concertations au niveau des organismes paritaires dans lesquels siègent des représentants des fédérations. Elles couvrent aussi la préparation des militants siégeant dans les diverses OPCO, en amont de chaque réunion des OPCO, et leur formation (indépendamment des formations FESS). Enfin, les frais de mission (transport, restauration et hébergement) ont permis de couvrir les frais des réunions de travail avec les élus UNSA des entreprises et de permettre des réunions d'information en entreprise animées par des représentants des fédérations suivant les dossiers « paritarisme dans le secteur privé ».

Les différentes fédérations attributaires ont détaillé dans les factures de sous-traitance qu'elles ont adressées à l'Union les charges qu'elles ont supportées.

Les diverses fédérations ont effectué pour 779.095,44€ de dépenses spécifiques concernant des frais de personnels (433.678,54€), des frais de mission (260.621,01€), des frais de formation (62.632,58€) et de communication (22.163,31€).

Les autres dépenses imputées sur les crédits AGFPN (122.453,84€) concernent des frais de fonctionnement (fournitures administratives, reprographie, loyers, honoraires, téléphone, documentation ...).

4.2 Moyens mis en œuvre pour la mission 2

(Participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques)

L'UNSA, bien que ne siégeant pas en qualité dans un certain nombre d'instances, participe largement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. Il nous semble inutile ici de mentionner l'ensemble des lieux où elle intervient, ni les divers dossiers sur lesquels elle a été amenée à se prononcer.

En 2022, outre la participation dans les diverses instances de la protection sociale, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'UNSA a participé à la plupart des grandes concertations et négociations engagées par les pouvoirs publics.

Dépenses engagées par l'UNSA 252.600,00€

Compte tenu du processus d'affectation des charges aux différentes missions et du montant des crédits versés par l'AGFPN, nous n'avons retenu pour justifier la subvention versée pour cette mission que deux types de charges :

- des frais de personnels (dépenses directes) pour 143.700,00€ (390 journées effectuées par les salariés de l'UNSA responsables des divers dossiers suivis) ;
- des frais de fonctionnement général et de documentation affectés à la mission 2 pour un montant de 108.900,00€ (charges indirectes).

4.3 Moyens mis en œuvre pour la mission 3

(Formation économique, sociale et syndicale)

4.3.1. Les principaux thèmes traités

Mieux connaître l'UNSA
 Horizon 2025 : journées négociateurs de branches
 Horizon 2025 : mettre en place un plan de développement
 Les outils UNSA
 Utilisation du logiciel GIRAF
 Initiation à la comptabilité et à l'utilisation du logiciel NEPHELIE
 Le représentant de la section syndicale (Niveau 1)
 Le représentant de la section syndicale (Niveau 2)
 Premier pas sur les Réseaux Sociaux
 Mieux communiquer, c'est possible !
 Améliorer sa communication dans l'exercice de son mandat d'élu ou DS ou RP
 Ecrire utile et efficace
 Ecrire pour informer
 Communication orale : Formation initiale
 Communication orale : Formation approfondie
 Entrer en relation (communication orale niv1)
 Communication syndicale
 Communication et campagne électorale
 Conseiller du salarié : Formation initiale
 Parcours de formation des praticiens du droit : Journée d'information débutants
 Parcours de formation des praticiens du droit : Les procédures disciplinaires
 Parcours de formation des praticiens du droit : La rupture conventionnelle
 Parcours de formation des praticiens du droit : La Procédure Prud'homale
 Parcours de formation des praticiens du droit : Le contrat de travail - Critères et frontières
 Parcours de formation des praticiens du droit : La faute
 Parcours de formation des praticiens du droit : Le licenciement économique individuel
 Parcours de formation des praticiens du droit : La preuve en matière prud'homale
 Parcours de formation des praticiens du droit : Les contrats précaires
 Parcours de formation des praticiens du droit : la suspension du contrat de travail
 Parcours de formation des praticiens du droit : La Preuve
 Délégué syndical : Les bases juridiques pour se repérer dans le droit et exercer son mandat
 Délégué syndical : Exercer son mandat de Délégué syndical
 Délégué syndical : le nouveau rôle du DS avec l'arrivée du CSE
 Délégué syndical : Les ressources documentaires indispensables à l'exercice de votre mandat
 Délégué syndical : Heures de délégations, gérer utilement ses moyens d'action.
 CSE : Comprendre et savoir analyser un compte de résultat en santé et en prévoyance
 CSE : quelles évolutions ?
 CSE : Secrétaires et trésoriers
 CSE : formation en santé, sécurité et conditions de travail
 Les leviers d'action du CSE face aux risques psychosociaux
 Organisation du CSE central
 Dialogue social : Développer et optimiser ses pratiques de négociation
 Dialogue social : Connaître les rôles de chacun
 Dialogue social : Négociation et posture
 Dialogue social : Préparer une réunion paritaire
 Perspectives de dialogue social de "crise" et nouvelles communications syndicales
 Sensibilisation à la situation de handicap (niveau 1)
 Approfondissement sur le handicap (niveau 2)

Égalité femmes/hommes
Les discriminations et le harcèlement
Faire face à une situation de discrimination
Initiation à la détection et à la prévention des agissements sexistes et sexuels
Santé environnementale : un nouveau défi pour la santé des travailleurs
Comment garder le contact avec les salarié.es en télétravail ?
La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers
Ma retraite : quand, comment ? Nouvelle réforme : quelles conséquences ?

Les « Ateliers du CEFU » (classes virtuelles)

Mieux connaître l'UNSA
Les outils UNSA
Mieux connaître et utiliser les Réseaux Sociaux
Mieux communiquer, c'est possible !
Piloter sa campagne
Maîtriser son processus électoral
LE PAP : Protocole d'accord préélectoral
Dialogue social : Connaître les rôles de chacun
Délégué syndical : le nouveau rôle du DS avec l'arrivée du CSE
Délégué syndical : Exercer son mandat
Les bases juridiques pour se repérer dans le droit et exercer son mandat
Les ressources documentaires indispensables à l'exercice de votre mandat
Heures de délégations : gérer utilement ses moyens d'action
Le représentant de la section syndicale
Entretien de début de mandat et VAE
Négocier efficacement son accord CSE
Réaliser une visite d'inspection du CSE en santé, sécurité et conditions de travail
Harcèlement sexuel et agissements sexistes, que dit la loi ?
Aborder efficacement la consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise
Comment détecter les signes avant-coureurs et identifier les difficultés de mon entreprise ?
Réaliser une visite d'inspection du CSE en santé, sécurité et conditions de travail
Agir en prévention des risques psychosociaux
Harcèlement sexuel et agissements sexistes : Que dit la loi ?
Discriminations et inégalités de traitement
Égalité professionnelle : Quels moyens d'action pour les élus du personnel et représentants syndicaux
Environnement, climat : les nouvelles prérogatives environnementales du CSE
Impact du changement climatique sur la santé au travail
L'assistance du salarié dans le cadre d'une rupture conventionnelle et l'assurance protection juridique
LA BDESE : Une arme de négociation massive
Parcours juridique : Journée d'information
Parcours juridique : les procédures disciplinaires
Parcours juridique : Rupture conventionnelle
Parcours juridique : La construction du dossier prud'homal
Parcours juridique : La faute
Parcours juridique : La rupture conventionnelle du contrat de travail
Parcours juridique : La suspension du contrat de travail
Parcours juridique : Le calcul des indemnités et les droits à Pôle emploi
Parcours juridique : Le droit disciplinaire
Parcours juridique : Le licenciement individuel pour motif économique
Le Rapport Sauve
Le Télétravail dans le secteur privé
Le transfert du contrat de travail
Les droits à Pôle Emploi
Les litiges liés au télétravail
Les ruptures atypiques
L'exercice du mandat et la responsabilité civile du défenseur

Litiges liés à la liberté d'expression dans l'entreprise
Litiges liés aux inégalités de traitement et discriminations en raison de l'état de santé et du handicap
Négocier la prévention : Du DUERP au PAPRI Pact
Prise en main de LOGIDEV

4.3.2. Le public cible

Les stages ont concerné essentiellement des militants et des militantes exerçant déjà des responsabilités syndicales et d'autres appelés à en exercer à différents niveaux de l'organisation de l'UNSA.

Notre objectif est de former des militants interprofessionnels nationaux et locaux capables de négocier dans les entreprises, les branches et au niveau interprofessionnel, ce qui suppose une connaissance des grands sujets sociaux et économiques.

Impactés très directement par les conséquences de la loi du 20 août 2008, nous avons aussi continué la formation de militants et de militantes tant au niveau interprofessionnel que dans les branches. Nous mettons l'accent sur la formation des trésoriers des diverses structures aux contraintes comptables initiées par la loi.

L'ensemble des participants aux différentes formations sont des militants et militantes responsables interprofessionnels issus des structures fédérales, Unions Régionales et Départementales et de branches du secteur privé appelés à exercer des responsabilités syndicales. Ceci afin de permettre la formation de militants interprofessionnels, en activité ou retraités, ayant vocation à représenter l'ensemble des salariés qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé sur des questions ne concernant pas uniquement leur branche professionnelle.

Un militant ou une militante d'une organisation interprofessionnelle, quel que soit son niveau d'intervention, doit, pour pouvoir exercer ses mandats, être formé avec des salariés n'ayant pas la même origine statutaire et sur des questions qui ne le concernent pas professionnellement.

Les salariés fonctionnaires qui participent aux formations sont toutes et tous des militantes ou des militants exerçant des mandats interprofessionnels (Conseiller du salarié, permanence juridique – responsable du secteur juridique, développement syndical, secrétaire d'union locale, départementale ou régionale, mandats qui nécessitent une connaissance du droit du travail et des institutions du travail, responsable de la formation syndicale, accueil et permanence sociale, défenseur syndical c'est-à-dire intervention pour les syndicats devant les juridictions des conseils de prud'hommes...).

4.3.3. Les lieux d'exécution des formations.

L'UNSA assure aujourd'hui ses formations par son seul centre de formation, le CEFU (association loi 1901) qui met en œuvre tant politiquement que matériellement les décisions de formation décidées par les instances de l'UNSA sous la responsabilité d'un secrétaire national qui dispose d'une équipe de formateurs.

Cependant, les subventions étant attribuées à l'UNSA, l'ensemble des opérations financières de la formation (engagement et ordonnancement des dépenses) est assuré par la trésorerie de l'UNSA dans le cadre du budget de l'Union.

Les diverses formations que nous mettons en œuvre ne sont pas assurées dans un lieu unique.

Les stages centralisés ouverts à des publics venant de tout le territoire sont essentiellement assurés au siège national de l'UNSA (Bagnolet) lorsque les capacités le permettent.

Les stages organisés pour des militantes et des militants ciblés régionalement sont assurés au plus près des stagiaires, avec déplacement des formateurs nationaux, afin de limiter les coûts et de répondre aux demandes réelles de formation des stagiaires.

Les stages déconcentrés organisés à la demande de fédérations pour leurs militants et militantes nationaux ont lieu au siège national de l'UNSA ou, de plus en plus dans des UR et les UD.

Les formations décentralisées nous permettent, compte tenu de notre situation particulière, de mieux répondre aux demandes de nos structures du secteur privé.

Compte tenu du « succès » rencontré par ce type de formations et des besoins exprimés par nos Fédérations et nos Unions Régionales et Départementales nous avons poursuivi en 2022 les « Ateliers du CEFU » (formations à distance). Ayant équipé l'ensemble des salles de formation du siège national et celles d'un certain nombre de structures du matériel adéquat nous avons aussi développé des « formations mixtes » réunissant des stagiaires en présentiel et des stagiaires en visioconférence.

Nous utilisons désormais pour nos listes d'émargement le système électronique de signature des feuilles d'émargement (Edusign), l'accès à la classe à distance ou à la salle dans laquelle se déroule la formation ne se faisant qu'après émargement par les stagiaires. Cette pratique ayant aussi l'avantage de réduire considérablement « l'utilisation du papier ».

4.3.4. La réalisation des stages de formation.

Le **programme d'activité pour l'année 2022** a été effectué sur l'ensemble de l'année par la mise en œuvre de 462 stages, se décomposant en :

- 260 stages nationaux centralisés (stages dont les thèmes et les publics sont déterminés au niveau national) qui ont réuni 3512 stagiaires pour 286 jours de formation et 3705 journées stagiaires. Ces stages se décomposent en 113 stages en présentiel ou mixtes (137 jours de formation, 2024 stagiaires et 2255 journées stagiaires) et 147 « Classes virtuelles » (149 jours, 1488 stagiaires, 1451 journées stagiaires).
- 202 stages nationaux déconcentrés (stages dont les thèmes ont été « choisis » par les structures demanderesse à partir d'un catalogue proposant une centaine de modules de formation) qui ont touché 2431 stagiaires pour 268 jours de formation et 3095 journées stagiaires. Ces stages se décomposent en 183 stages en présentiel (246 jours de formation, 2278 stagiaires et 2920 journées stagiaires) et 19 « Classes virtuelles » (22 jours, 153 stagiaires, 175 journées stagiaires).

Le **programme d'activité concernant l'utilisation du « report 2021 »** recouvre 28 stages : 15 stages centralisés (149 stagiaires pour 18 jours de formation et 172 journées stagiaires) et 13 stages déconcentrés (140 stagiaires pour 20 jours de formation et 211 journées stagiaires).

Le **programme d'activité concernant l'utilisation des « crédits 2022 »** a été effectué par la mise en œuvre de 434 stages, se décomposant en :

- 245 stages nationaux centralisés qui ont réuni 3363 stagiaires pour 268 jours de formation et 3533 journées stagiaires.
- 189 stages nationaux déconcentrés qui ont touché 2291 stagiaires pour 248 jours de formation et 2884 journées stagiaires.

Le suivi et la préparation des sessions sont assurés par un ensemble de formateurs labellisés et fournis par le CEFU. Outre les « formateurs/intervenants » chaque formation, qu'elle soit centralisée ou déconcentrée, est encadrée par des formateurs présents pendant toute la durée du stage, ce qui nous permet de contrôler la bonne réalisation des stages.

4.3.5. Les coûts de la formation.

L'ensemble des dépenses de formation est pris en charge au niveau national. Les dépenses s'élèvent à 3.584.665,89€ (181.978,85€ pour les « crédits reportés de 2021 » et 3.402.687,04€ pour les « crédits 2022 »). Ces charges ont été couvertes par les crédits de l'AGFPN (99,08%) et par la participation de diverses structures à 15 formations déconcentrées pour un montant total de 32.910,96€.

Ces charges se subdivisent en deux grands postes : les dépenses directes de formation et les quotes-parts de charges générales.

4.3.5.1 Charges directement imputables : 3.162.300,89€ (total global)

- frais de préparation, d'organisation et de réalisation pour 1.908.283,04€ dont 1.676.400,00€ de pilotage et de secrétariat, 156.968,89€ de frais d'intervenants extérieurs et 74.914,15€ de frais d'hébergement, de restauration et de transport pour les divers intervenants ;
- locations de salles 41.630,38€ ;
- frais liés aux stagiaires 520.577,90€ dont 210.312,90€ de frais de transport, de restauration et d'hébergement et 310.265,00€ de charges liées aux divers dossiers ;
- frais d'ingénierie des dispositifs de formation 691.809,57€ dont 232.119,57€ de frais d'hébergement et de restauration.

4.3.5.1.1 Charges directement imputables « report crédits 2021 » : 164.530,61€

- frais de préparation, d'organisation et de réalisation pour 104.486,78€ dont 92.096,75€ de pilotage et de secrétariat, 6.730,00€ de frais d'intervenants extérieurs et 5.660,03€ de frais d'hébergement, de restauration et de transport pour les divers intervenants ;

- locations de salles 3.208,93€ ;
- frais liés aux stagiaires 23.914,90€ dont 6.650,90€ de frais de transport, de restauration et d'hébergement et 17.264,00€ de charges liées aux divers dossiers ;
- frais d'ingénierie des dispositifs de formation 32.920,00€ dont 11.610,00€ de frais d'hébergement et de restauration,

4.3.5.1.2 Charges directement imputables « crédits 2022 » : 2.997.770,28€

- frais de préparation, d'organisation et de réalisation pour 1.803.796,26€ dont 1.584.303,25€ de pilotage et de secrétariat, 150.238,89€ de frais d'intervenants extérieurs et 69.254,12€ de frais d'hébergement, de restauration et de transport pour les divers intervenants ;
- locations de salles 38.421,45€ ;
- frais liés aux stagiaires 496.663,00€ dont 203.662,00€ de frais de transport, de restauration et d'hébergement et 293.001,00€ de charges liées aux divers dossiers ;
- frais d'ingénierie des dispositifs de formation 658.889,57€ dont 220.509,57€ de frais d'hébergement et de restauration.

4.3.5.2 Quotes-parts de charges générales : 422.365,00€ (total global)

- frais de fonctionnement général affectés à l'organisation des formations : 347.700,00€ ;
- frais de documentation et de publications : 21.600,00€ de documentation générale et 53.065,00€ de frais d'information des militants et militantes concernés par la mission 3 sur les politiques menées au titre des missions 1 et 2.

4.3.5.2.1 Quotes-parts de charges générales « report crédits 2021 » : 17.448,24€

- frais de fonctionnement général affectés à l'organisation des formations : 14.755,24€ ;
- frais de documentation générale : 2 693,00€.

4.3.5.2.2 Quotes-parts de charges générales « crédits 2022 » : 404.916,76€

- frais de fonctionnement général affectés à l'organisation des formations : 332.944,76€ ;
- frais de documentation et de publications : 18.907,00€ de documentation générale et 53.065,00 € de frais d'information des militants et militantes concernés par la mission 3 sur les politiques menées au titre des missions 1 et 2.

L'ensemble des moyens mis en œuvre par l'UNSA pour faire face aux diverses missions ont représenté 4.966.534,38€ :

- 4.647.962,93€ couverts par les versements de l'AGFPN,
- 285.660,49€ pris sur les fonds propres de l'UNSA,
- 32.910,96€ résultant de recettes spécifiques.

Bagnolet le 24 juillet 2023

Laurent ESCURE
Secrétaire Général de l'UNSA

Alain GERGAUD
Trésorier Général de l'UNSA